



DEMANDE DE VISA DE COURT SÉJOUR CONJOINT DE PORTUGAIS

Recommandations Importantes

Doc Documents ou photocopies manquants = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa

Tous les documents sont à présenter en originaux, accompagnés d'un jeu complet de photocopies

Tous les documents doivent être en Français ou en Portugais ou traduction officielle avec une validité moins que 3 mois

Votre dossier doit être présenté dans l'ordre exact de la liste

- Formulaire de demande de visa (dûment **rempli, daté et signé**).
- 1 photo récente (- 6 mois) en couleur sur fond clair 3,5 cm x 4,5 cm.
- Passeport (validité de 3 mois minimum après la date d'expiration du visa demandé) avec obligatoirement 2 pages vierges accompagné de la photocopie des visas Schengen précédents.
- C.I.N. ou Carte de séjour (pour tous les ressortissants non-marocains).
- Actes de mariages : arabe + français + (assento de casamento).
- Extrait de naissance du conjoint portugais avec annotation du mariage.
- Justificatif d'hébergement au Portugal : bien remplir les cases de la rubrique 31 du formulaire.

Cette liste n'est pas exhaustive : d'autres justificatifs peuvent être demandés le cas échéant.